



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Éducation et Sécurité Routières

Melun, le 16 octobre 2025

Étude accidentalité routière concernant la somnolence-fatigue en Seine-et-Marne 2019-2024

L'année 2019 est l'année de référence définie par l'Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière (ONISR) pour la décennie 2020-2030.

L'étude de l'accidentalité portera sur une période de 6 ans (2019-2024).

Ces données sont issues des BAAC (Bulletins d'Analyse des Accidents Corporels) renseignés par la Police Nationale et la Gendarmerie Nationale au moment d'un accident corporel.

Ces données sont fiabilisées et analysées par l'Observatoire Départemental de Sécurité Routière (ODSR) de Seine-et-Marne.

Point de vigilance : la somnolence-fatigue est un facteur renseigné dans l'accident si le conducteur s'est endormi au volant ou a été pris de fatigue, perdant de ce fait la force nécessaire pour rester maître de son véhicule. Cela exclu l'arrivée de la somnolence ou la fatigue par la prise de médicaments.

1/ Accidentalité générale en Seine et Marne

Année	Accidents	Tués	Blessés
2024	1068	71	1410
2023	892	63	1170
2022	860	58	1152
2021	770	51	1022
2020	682	60	881
2019	1020	71	1395
Total	5292	374	7030

2/ Données accidentalité où le facteur somnolence-fatigue est présent

- Indicateurs : Accidents, Tués, Blessés

5 % des accidents présentent un usager avec le facteur somnolence-fatigue. Ces accidents représentent 8 % des tués et 6 % des blessés.

Année	Accidents	Tués	Blessés
2024	52	5	86
2023	51	6	65
2022	49	4	78
2021	45	4	77
2020	31	5	46
2019	53	5	95
Total	281	29	447

Parmi les 29 tués, 14 avaient ce facteur, tous présumés responsables de leurs accidents.

Il y a donc plus de victimes collatérales tuées par ce facteur (soit 15).

Pour les 447 blessés, seuls 14 ne sont pas à l'origine de leur accident.

- Données selon le mode de déplacement

	Accidents	Tués	Blessés
Piéton à pied+EDP-sm	6	0	6
Cyclo	1	0	1
Moto légère	1	0	1
Moto lourde	8	1	9
VT	242	25	352
VU	40	1	37
PL	58	2	12
TC	8	0	25
Autres	3	0	4
Total	281*	29	447

*Un accident impliquant 2 modes de déplacements différents est compté deux fois, par conséquent, le total des accidents, ne correspond pas à la somme des lignes supérieures.

Le Véhicule de Tourisme (VT) est le mode de déplacement le plus représenté (86 %) dans les accidents avec le facteur somnolence-fatigue.

- Données selon l'âge

Tranches d'âge	Tués	Blessés	Total
[14-17]	0	1	1
[18-24]	3	58	61
[25-44]	4	100	104
[45-64]	4	35	39
[65-74]	2	9	11
[75 ans et plus]	1	8	9
Total	14	211	225

Les personnes tuées avec le facteur somnolence fatigue sont majoritairement dans 2 classes d'âge : les 25-44 ans et les 45-64 ans.

Pour les blessés, les classes les plus présentes sont les 18-24 ans et les 25-44 ans, et dans une moindre mesure celle des 45-64 ans.

- Données selon le réseau routier

Réseaux routiers	Accidents	Tués	Blessés
Autoroutes	109	5	173
Routes départementales	106	12	181
Routes nationales	50	11	87
Voies communales et autres	20	1	29

NB : certains accidents ayant eu lieu à des intersections peuvent être comptés sur plusieurs réseaux. Idem pour les blessés.

La répartition des personnes tuées selon le réseau se situent sur les axes suivants :

- Autoroute : 2 sur la A5, 1 sur la A4, 1 sur la A140 et 1 sur la A77 ;
- Routes nationales : 7 sur la RN104, 2 sur la RN36, 1 sur la RN4 et 1 sur la RN3 ;
- Routes départementales : 4 sur la RD 408 (dont 2 tués dans 1 accident), 2 sur la RD 619, 1 sur la RD 225, 1 sur la RD 231, 1 sur la RD 409, 1 sur la RD 471, 1 sur la RD 934 et 1 sur la RD 49 ;
- Voies communales : 1 personne tuée.

Point d'attention : au 01 janvier 2024, les RN4 et RN36 ont été transférées au Conseil Départemental et sont devenues RD1004 et RD1036.

Dans le tableau ci-dessus pour ces 2 axes, les indicateurs (accidents, tués, blessés) ont été comptabilisés :

- sur le réseau des routes nationales entre 2019 et 2023 ;
- sur le réseau des routes départementales en 2024.

- Données selon la temporalité des accidents

Les accidents corporels sont majoritairement :

- de mai à juillet (35%) ;
- en semaine (69%) ;
- sur autoroute (39%), puis sur routes départementales (37%).
- de jour (54%) ;
- entre 16h et 19h (19 % des accidents corporels).

Les accidents mortels sont majoritairement :

- de mars à juin (25 % des tués en mars et 34 % des tués sur la période d'avril à juin) ;
- en semaine (88%) ; 52 % des personnes tuées le sont les mardis et mercredis ;
- sur toutes départementales (44%), puis sur autoroutes (20%).
- de jour (69%) ;
- entre 16h et 19h (28 % des accidents mortels).